

Contribution à la concertation sur l'aménagement du Fort des têtes et de l'ancienne usine de la Schappe pour les JOP 2030.



La position des Ecologistes par rapport au JOP d'hiver 2030 est claire. C'est NON !

Les Alpes ne sont pas un décor, encore moins un terrain de jeux pour des ambitions personnelles ou politiques. Elles sont un patrimoine fragile que le réchauffement climatique met déjà à rude épreuve. Organiser un événement aussi énergivore et coûteux dans un territoire qui souffre de la raréfaction de la neige est un non sens écologique. Le bilan carbone de Cortina-Milan se monte à 930 000 tonnes d'équivalent CO2. A Montgenèvre et la Salle les Alpes, ce sont plus de 3 hectares d'arbres qui seront abattus

Ce projet favorisant le sur-tourisme reposant sur un modèle économique dépassé engage nos territoires pour des dizaines d'années dans des dépenses colossales. Les engagements financiers restent encore à ce jour toujours aussi flous. Et l'histoire des Jeux Olympiques montre que les dépassements budgétaires constituent une règle plutôt que l'exception.

Nous sommes opposés à l'aménagement du **Fort des trois têtes** dans le cadre des JOP 2030 pour les raisons suivantes :

- Cet aménagement contribuerait à l'étalement de la ville, ce qui entraînerait une augmentation des déplacements automobiles générateurs de bouchons en centre-ville. Les futurs habitants seraient éloignés des services publics, des commerces et des lieux de travail, en particulier les travailleurs des stations, ce qui entraînerait l'usage des véhicules individuels et la construction de parkings.
- Le réservoir actuel de Fontchristianne n'est pas dimensionné pour l'approvisionnement d'un nouveau quartier. L'absence de réseau d'eau potable imposerait la construction d'un réservoir au-dessus du site, en zone naturelle boisée, entraînant l'abattage d'un nombre important d'arbres et le fonctionnement de puissantes pompes énergivores.
- Il serait nécessaire de construire un long réseau d'évacuation des eaux usées pour atteindre la station d'épuration, déjà saturée en période touristique.
- Le classement au titre des bâtiments historiques empêcherait toute construction bio-climatique, sans production d'eau chaude ni de chauffage solaire, ni d'électricité photovoltaïque et l'altitude élevée du site serait source de gaspillage énergétique.
- Les « cellules » rénovées ne pourront pas être isolées thermiquement et ne bénéficieront pas d'une luminosité suffisante.
- La réfection des remparts a déjà nécessité 10 M € de la part de l'État par le biais du ministère de la défense. Il est annoncé 10,4 M € supplémentaire de la part de la SOLIDEO, somme insuffisante pour une rénovation totale et l'entretien futur pèsera sur les finances de la ville.
- 70 logements seraient vendus en « accession sociale » (ce qui reste à définir) par ICADE, société n'ayant pas tenu ses engagements pour l'« auberge de jeunesse » qu'elle promettait pour le bâtiment de Berwick.
- La construction de plusieurs structures provisoires occasionnerait un énorme gâchis financier et environnemental puisqu'ils seraient détruits à la fin de la période des JOP.
- L'avantage fiscal très important prévu par un article de la Loi de Finances 2026 en faveur des riches acheteurs et des entreprises pèseraient sur des finances nationales exsangues.

La construction de logements sur le site de la **Schappe** est particulièrement malvenue du fait de sa situation dans un des secteurs les plus froids de la ville avec les ouvertures plein nord et son adossement à la butte côté sud. L'absence de réalisation des projets depuis plus de 20 ans est à ce propos édifiante. Et pourtant les projets ne manquent pas pour ce site : Chaufferie pour le réseau de chaleur rive gauche, Théâtre, Tiers-lieu...

Puisque le départ ne se situerait pas à la gare SNCF, le projet de téléphérique qu'on ne peut donc pas appeler « ascenseur valléen » générerait un afflux de véhicules qui se sur-rajouteraient à ceux des futurs occupants.

En conclusion, il ne s'agit pas d'un projet urbain d'avenir, écologique et inclusif, destiné à la vie à l'année et adapté au changement climatique. Il n'est pas un modèle de la transition des territoires de montagne qui est revendiquée pour l'héritage des JOP.